

24 Août 1961

1680/S.I.

Succession Mwami
MUTARA.

Transmis à Madame ROSALIE GICANDA à Nyanza
la lettre n° 02/01/1948 émanant des Affaires
Politiques et Administratives du Rwanda-
Urundi, avec en annexe un pli fermé venu
de la Banque Belge Congolaise à Bruxelles.

Transmis copie pour information à la Banque
du Congo à Usumbura, en les priant d'agréer
l'assurance de ma considération distinguée.

Kigali, le 24/8/61
Le Commissaire
Ch. LIES,

RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES

Usumbura, le 8/8/61

/RECOMMANDE/

N° 02/01/1948

Objet : Succession
Mwami Mutara.

A Monsieur le Résident du Rwanda
à
KIGALI.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour
compétence un pli concernant la succession du Mwami Mutara
Rudahigwa émanant de la Banque Belgo-Congolaise.

Pour le Chef de la Section Politique
Le Chef du 1er Bureau
des Affaires Politiques,
J.B. REVELARD.
sé/ J.B. REVELARD.